

Tarifs 2017-2018 des accueils garderies et continuité éducative municipaux payants

Écoles maternelles et élémentaires	1^{er} Trimestre	2^{ème} Trimestre	3^{ème} Trimestre
	<i>septembre à décembre</i>	<i>janvier à mars</i>	<i>avril à juillet</i>
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(5 jours/semaine)</i>	70 euros	53 euros	53 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(4 jours/semaine)</i>	56 euros	42 euros	42 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(3 jours/semaine)</i>	42 euros	32 euros	32 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(2 jours/semaine)</i>	28 euros	22 euros	22 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 <i>(1 jour/semaine)</i>	14 euros	11 euros	11 euros
Mercredi midi de 11h30 à 12h30 <i>(1 jour/semaine)</i>	14 euros	11 euros	11 euros
Continuité Educative de 15h45 à 16h45 <i>(4 jours/semaine)</i>	56 euros	42 euros	42 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 <i>(4 jours/semaine)</i>	56 euros	42 euros	42 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 <i>(3 jours/semaine)</i>	42 euros	32 euros	32 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 <i>(2 jours/semaine)</i>	28 euros	22 euros	22 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 <i>(1 jour/semaine)</i>	14 euros	11 euros	11 euros

Au regard des difficultés que peuvent rencontrer certaines familles, la Ville a créé une commission municipale d'exonération des droits d'inscription aux services périscolaires payants.

si le dossier est déposé :

- avant le 15 octobre 2017 il sera examiné pour les 3 trimestres scolaires
- après le 15 octobre et avant le 15 février 2018 il sera examiné pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre
- après le 15 février et avant le 15 avril 2018 il sera examiné pour le 3^{ème} trimestre uniquement

Document à télécharger sur le site de la Ville et disponible en Mairie Annexe ou à la Direction de la Vie Scolaire.